

Audit de l'initialisation du programme de numérisation des allocations pour perte de gain

Office fédéral des assurances sociales

L'essentiel en bref

Plus de 200 000 personnes effectuent chaque année un service militaire, civil ou de protection civile, participent à des cours destinés aux moniteurs « Jeunesse+Sport » ou aux jeunes tireurs. Elles perçoivent des indemnités via les allocations pour perte de gain (APG) qui s'élèvent à plus de 700 millions de francs par an. Outre les bénéficiaires des APG, le processus de paiement implique leurs employeurs, les organisations de service, la Centrale de compensation (CdC) et les caisses de compensation (CC). L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) met en œuvre un programme visant à numériser ce processus, appelé numérisation des APG. Il devrait être mis en œuvre d'ici 2025 et permettre de réaliser des économies annuelles d'environ 6 millions de francs.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné le programme au terme de la phase d'initialisation et l'a jugé pertinent. Les conditions-cadres s'avèrent toutefois exigeantes en raison de la grande autonomie des organisations concernées. Si le financement a été accepté sur le principe, le coût total des projets n'est pas connu. De plus, il n'est pas certain que les ressources supplémentaires requises puissent être créées. Au niveau du programme, il manque encore une vue d'ensemble consolidée. Les processus nécessaires à la coordination doivent être concrétisés et la gestion des parties prenantes doit être renforcée.

Compétences décisionnelles limitées pour l'Office fédéral des assurances sociales

La gestion du programme incombe à l'OFAS, qui dirige également deux des projets inclus dans le programme. Outre cet office, la CdC et eAVS/AI, qui représentent les intérêts des CC, mènent chacune un projet.

Les directions des programmes et celles des projets sont en désaccord sur des sujets, notamment l'introduction d'une norme pour l'échange de données salariales entre employeurs et CC. Mais en raison du cadre juridique, le mandant ne peut guère imposer de directives contraignantes aux projets. L'OFAS assume donc la responsabilité générale sans disposer d'une pleine capacité de pilotage. Dans ces conditions, une gestion efficace des parties prenantes est essentielle : le mandant doit effectuer un travail de médiation et de persuasion. Pour ce faire, il convient d'analyser les intérêts des parties prenantes.

Coûts inconnus et absence d'une vue d'ensemble

Les différents projets sont financés par les organisations participantes, qui ont en principe garanti les ressources financières et humaines nécessaires et les ont approuvées selon le déroulement du projet. La CdC a besoin de ressources humaines supplémentaires pour la mise en œuvre des nouveaux processus. Leur financement n'est pas encore assuré.

L'OFAS n'a pas connaissance du détail des dépenses liées aux différents projets, de sorte que le coût total du programme n'est pas clair non plus. Les coûts générés auprès des CC,

par exemple, n'ont été estimés que grossièrement et ne sont pas pris en compte dans les dépenses du projet.

Les rapports de situation ne donnent pas une vue d'ensemble consolidée du programme. Et il existe des différences inexplicables entre les rapports de controlling et les bases du programme. Pour assurer une gestion efficace du programme, tous les coûts doivent être pris en compte et présentés de façon transparente. En outre, les décisions doivent être prises sur la base de considérations économiques, ce qui nécessite un calcul de rentabilité actualisé.

Des processus en partie non concrétisés et appliqués

Des principes relatifs à la gestion des risques, aux changements et aux dépendances ainsi qu'un suivi des résultats ont été définis. Les processus ne sont toutefois pas encore concrets et ne sont pas encore mis en œuvre. De plus, l'indépendance de la responsable de la qualité et des risques n'est actuellement pas garantie, une situation à laquelle il faut remédier le plus vite possible.

Texte original en allemand